Bordereau attestant l'exactitude des informations - ARRAS - 6201 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 23/06/2025 - 4377 - 2018 B 00269 - 837 696 699 - GMC

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

GREFFE

DGFiP N° 2033-A-SD2025

Désignation de l'entreprise : SNC GMC — 1 Rue Jeanne D'Arc — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : 62440 HARNES

SIRET : 8 3 7 6 9 6 6 9 9 0 0 0 1 1

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12

Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122024 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122023 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012		
		Autres*	014	2 000	016	2 000	2 000
	Immobilisations corporelles*		028		030		
	Immobilisations financières* (1)		040	9 483	042	9 483	315 994
	Total I (5)		044	**11 483**	048	**11 483**	**317 994**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	767 927	052	767 927	733 718
	STOCKS Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 130	070	2 130	2 130
		Autres * (3)	072	95 287	074	95 287	40 627
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	4 679	086	4 679	18 887
	Charges constatées d'avance *		092		094		
	Total II		096	**870 024**	098	**870 024**	**795 362**
	Total général (I + II)		110	**881 506**	112	**881 506**	**1 113 356**

POUR COPIE CONFORME

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	237 591	280 562
	Résultat de l'exercice	136	**(253 900)**	**(42 971)**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**(14 309)**	**239 591**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	15 153	23 642
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		10 840
	Comptes courants d'associés	173	880 662	839 283
	Autres dettes	175		
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**895 815**	**873 765**
	Total général (I + II + III)	180	**881 506**	**1 113 356**

GREFFE DU TRIBUNAL
23 JUIN 2025
DE COMMERCE D'ARRAS

RENVOIS							
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	9 483	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: SNC GMC

Néant ☐ *

				Exercice N clos le 31122024 (1)	Exercice N-1 clos le 31122023 (2)		
A - RÉSULTAT COMPTABLE							
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	47 038	233 245
	Production vendue services *		217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
	Autres produits				230	3	3
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	**47 040**	**233 248**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		137 995
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	(34 209)	132 868
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	281 936	(47 651)
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243		244	6 173	6 386
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)				252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al 3 du CGI		255		254		
	Dotations aux provisions				256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262		179
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
	Total des charges d'exploitation (II)				264	**253 900**	**229 777**
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	**(206 860)**	**3 471**
PRODUITS ET CHARGES DIVERSES	Produits financiers			(III)	280		2
	Produits exceptionnels			(IV)	290		
	Charges financières			(V)	294	47 040	46 444
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347	(VI)	300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)					310	**(253 900)**	**(42 971)**
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1. le déficit comptable col. 2				312		314 **253 900**
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247	écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	(Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251	
	Charges afférentes a l'activite relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Resultat fiscal afferent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44 quindecies)	138	
			Bassins d'emploi a redynamiser (art 44 duodecies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992	342
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	Zones restructuration de la défense (44 terdecies)	127	Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181	
	dont divers* Créance due au report en arrière du deficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exception-nelle simulateur de conduite	641	350
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		354 **253 900**
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372 **253 900**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(3) **IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

DGFiP N° 2033-C2025

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC GMC

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406		
	Autres	410	2 000	412		414		416	2 000	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446		
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	315 994	482		484	306 511	486	9 483	
TOTAL		490	**317 994**	492		494	**306 511**	496	**11 483**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570		572		574		576	

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS. 12.8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif* ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

(4) **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : SNC GMC — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B	780	

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	7 682
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	55 677
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

GMC

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1 Avenue Jeanne d'Arc
62440 HARNES
RCS ARRAS 837 696 699

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 13 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, et le treize juin, à 9 heures, les associés se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence.

Sont présents :

- **La Société HPSC, représentée par M. Patrice CHRETIEN**
 propriétaire de cent parts, ci..... 100 parts

- **La Société MYKERINOS DEVELOPPEMENT, représentée par M. Grégor MONAI**
 propriétaire de cent parts, ci..... 100 parts

TOTAL..... 200 parts

Les associés présents possèdent 200 parts sur les 200 parts composant le capital social. L'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice CHRETIEN préside la séance en qualité de représentant de la société HPSC, gérante associée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat.

Le Président donne lecture du rapport d'activité.

Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître une perte de 253.899,58 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer sur le compte report à nouveau, la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 253.899,58 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Pour la SARL HPSC
M. Patrice CHRETIEN

Pour la société MYKERINOS DEVELOPPEMENT
Monsieur Grégor MONAI

GMC

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1 Avenue Jeanne d'Arc
62440 HARNES
RCS ARRAS 837 696 699

AFFECTATION DU RESULTAT

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 13 JUIN 2025

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

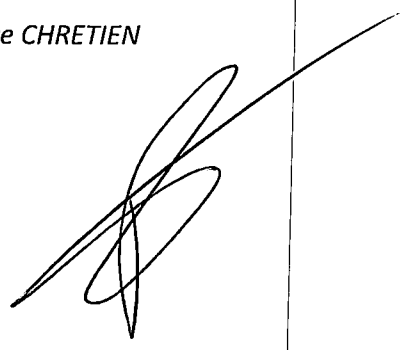
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer sur le compte report à nouveau, la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 253.899,58 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme

Le Gérant
SARL HPSC
Représentée par M. Patrice CHRETIEN



GMC

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1 Avenue Jeanne d'Arc
62440 HARNES
RCS ARRAS 837 696 699

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 JUIN 2025

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires ne s'est élevé qu'à 47.038 Euros contre 233.245 Euros au 31 décembre 2023.

La société a en outre comptabilisé les charges suivantes :

- charges externes	281.936 € dont sous-traitance : 274.846,90 €
- impôts et taxes	6.172 €
- en frais financiers	47.040€

Le résultat net de l'exercice est donc une perte de 253.900 Euros, que nous vous proposons de reporter à nouveau.

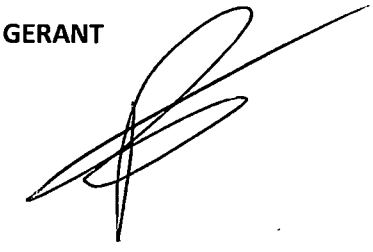
Sur le plan bilantiel :

La société n'a plus d'emprunts en cours.

Les comptes courants d'associés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 880.662 € au nom de HPSC et de Mykerinos Développement.

Nous vous demandons d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

LE GERANT



GMC

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1 Avenue Jeanne d'Arc
62440 HARNES
RCS ARRAS 837 696 990

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, et le vingt huit juin, à 9 heures 30, les associés se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence.

Sont présents :

- La Société HPSC, représentée par M. Patrice CHRETIEN
propriétaire de cent parts, ci 100 parts

- La Société MYKERINOS DEVELOPPEMENT, représentée par M. Grégor MONAI
propriétaire de cent parts, ci 100 parts

TOTAL 200 parts

Les associés présents possèdent 200 parts sur les 200 parts composant le capital social. L'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice CHRETIEN préside la séance en qualité de représentant de la société HPSC, gérante associée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat.

Le Président donne lecture du rapport d'activité.

Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 lesquels font apparaître une perte de 42.971 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer sur le compte report à nouveau, la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 42.971 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Pour la SARL HPSC
M. Patrice CHRETIEN

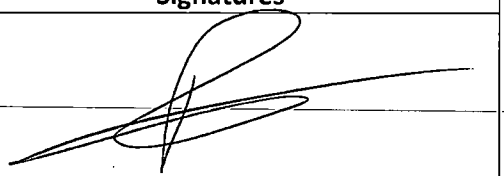
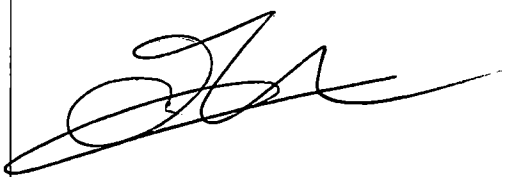
Pour la société MYKERINOS DEVELOPPEMENT
Monsieur Grégor MONAI

GMC

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1 Avenue Jeanne d'Arc
62440 HARNES
RCS ARRAS 837 696 990

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	Nbre de parts	Mandataires	Signatures
HPSC SAS Monsieur Patrice CHRETIEN	100		
MYKERINOS DEVELOPPEMENT Monsieur Grégor MONAI	100		
TOTAL	**200**		

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs et formulaires de vote par correspondance, arrêtée à associés présents ou représentés, possédant ensemble parts.

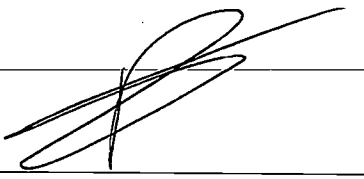
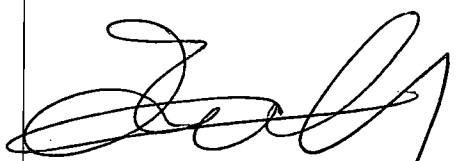
Le Gérant
HPSC représentée par Monsieur Patrice CHRETIEN

GMC

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1 Avenue Jeanne d'Arc
62440 HARNES
RCS ARRAS 837 696 699

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUIN 2025

FEUILLE DE PRESENCE

ASSOCIES	Nbre de parts	Mandataires	Signatures
HPSC SAS Monsieur Patrice CHRETIEN	100		
MYKERINOS DEVELOPPEMENT Monsieur Grégor MONAI	100		
TOTAL	**200**		

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs et formulaires de vote par correspondance, arrêtée à associés présents ou représentés, possédant ensemble parts.

Le Gérant
HPSC représentée par Monsieur Patrice CHRETIEN



GMC

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1 Avenue Jeanne d'Arc
62440 HARNES
RCS ARRAS 837 696 699

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LES OPERATIONS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 13 JUIN 2025

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le chiffre d'affaires ne s'est élevé qu'à 47.038 Euros contre 233.245 Euros au 31 décembre 2023.

La société a en outre comptabilisé les charges suivantes :

- charges externes	281.936 € dont sous-traitance : 274.846,90 €
- impôts et taxes	6.172 €
- en frais financiers	47.040€

Le résultat net de l'exercice est donc une perte de 253.900 Euros, que nous vous proposons de reporter à nouveau.

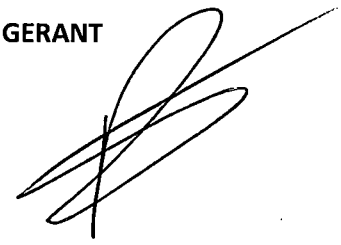
Sur le plan bilantiel :

La société n'a plus d'emprunts en cours.

Les comptes courants d'associés s'élèvent au 31 décembre 2024 à 880.662 € au nom de HPSC et de Mykerinos Développement.

Nous vous demandons d'approuver les résolutions qui vous sont soumises.

LE GERANT



GMC

Société en Nom Collectif
Au capital de 2.000 Euros
Siège social : 1 Avenue Jeanne d'Arc
62440 HARNES
RCS ARRAS 837 696 699

PROCES-VERBAL DE

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 13 JUIN 2025

L'an deux mille vingt cinq, et le treize juin, à 9 heures, les associés se sont réunis, au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Il a été établi une feuille de présence.

Sont présents :

- **La Société HPSC, représentée par M. Patrice CHRETIEN**
 propriétaire de cent parts, ci..... 100 parts

- **La Société MYKERINOS DEVELOPPEMENT, représentée par M. Grégor MONAI**
 propriétaire de cent parts, ci..... 100 parts

TOTAL..... 200 parts

Les associés présents possèdent 200 parts sur les 200 parts composant le capital social. L'assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur Patrice CHRETIEN préside la séance en qualité de représentant de la société HPSC, gérante associée.

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat.

Le Président donne lecture du rapport d'activité.

Puis, il ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur l'activité de la Société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, approuve ledit rapport de gestion ainsi que les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 lesquels font apparaître une perte de 253.899,58 Euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'imputer sur le compte report à nouveau, la perte de l'exercice s'élevant à la somme de 253.899,58 Euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant.

Pour la SARL HPSC
M. Patrice CHRETIEN

Pour la société MYKERINOS DEVELOPPEMENT
Monsieur Grégor MONAI